



Agir pour
la biodiversité

Association LPO ANJOU

Siège social : 35 rue de la Barre – 49000 ANGERS

SIREN : 390 651 222 - RNA : W491007469

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 déclarée à la préfecture d'Angers le 24 février 1976.

Procès-verbal de l'assemblée générale du 20 avril 2024

(Validé au CA du 10/06/2024)

Sur convocation de la Présidente Reine Dupas, l'assemblée générale 2024 de la LPO Anjou s'est tenue le 20 avril 2024 à 14h00 à l'espace ART.IMAGE, chemin de Parthenay à Ste-Gemmes-sur-Loire.

Une feuille de présence a été signée par chaque participant. Sont ainsi comptabilisés au total **127 membres présents** avec voix délibérante **ou représentés** par des pouvoirs dûment attribués.

La séance est présidée par Reine Dupas et le secrétariat assuré par Daniel Béguin.

Cécile Brodu, adjointe à la communication à Ste-Gemmes-sur-Loire, accueille l'assemblée générale dans les locaux généreusement mis à disposition par la commune.

La Présidente remercie la commune pour cet accueil, ainsi que les autres élus présents, notamment Jérôme Foyer, maire de Murs-Erigné et Hélène Cruypenninck, adjointe à l'environnement et aux espaces verts à la ville d'Angers.

Elle rappelle l'ordre du jour qui figurait dans la convocation et ouvre ensuite la séance.

1. Approbation du rapport moral et du rapport d'activité de l'année 2023

Reine Dupas présente le rapport moral 2023, en se réjouissant tout d'abord de l'augmentation du nombre d'adhérents qui dépasse maintenant 2000 personnes. Elle rappelle la nécessité de la mobilisation de tous face au déclin de la biodiversité et aux régressions de la politique environnementale, et souligne l'importance des élections européennes à venir. Elle évoque également les challenges auxquels est confrontée l'association dans un contexte de forte croissance de l'équipe et de difficultés à trouver le successeur adéquat après le départ du directeur Alain Bertaudeau.

Elle informe enfin l'assemblée du projet poussé par la LPO France de réunir à moyen terme en une même entité les associations LPO des Pays de la Loire.

Le rapport d'activité est présenté par les cheffes de pôle Tiphanie Hercé et Valérie Brossard, qui en dressent le tableau général et en commentent les chiffres clés. Un point plus détaillé est fait par Simon Coutand, salarié, sur l'action de la LPO Anjou en direction du monde agricole.

Après ces présentations, les rapports sont soumis à l'approbation de l'assemblée.

Le rapport moral et le rapport d'activité 2023 sont approuvés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2. Approbation du rapport financier et des comptes de l'exercice clos

Le trésorier Jean-Michel Gatineau présente le compte d'exploitation 2023 avec un produit à 1 439 172 euros et des charges à 1 500 697 euros, d'où un résultat déficitaire de - 61 525 euros, dû notamment à un retard de versements du FEDER. Grâce aux produits financiers et à un produit exceptionnel, le résultat de l'exercice est de – 11 055 euros.

Le bilan 2023 s'établit à 1 127 811 euros avec un montant de fonds propres à 498 426 euros. Il faut noter que la trésorerie ne représente que 3 mois d'activité, ce qui est à peine suffisant pour assurer les périodes en attente de paiement.

.À noter l'importance du bénévolat, valorisé dans les comptes 2023 à hauteur de 644 775 euros.

Après ces présentations, les rapports financiers sont soumis à l'approbation de l'assemblée.

Le rapport financier et les comptes de l'exercice 2023 sont approuvés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

3. Acceptation des legs perçus au cours de l'année 2023

L'assemblée générale est informée des legs reçus par la LPO Anjou en 2023 et de leur affectation.

Ce point ne nécessite pas de décision de l'assemblée générale.

4. Adoption du budget prévisionnel 2024

Le projet de budget prévisionnel 2024 présenté par Jean-Michel Gatineau aboutit à un résultat positif d'un peu plus de 24 000 euros, en intégrant les projets de recrutement envisagés par le CA et sans intégrer de subvention du FEDER.

Après cette présentation, le budget prévisionnel 2024 est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Le budget prévisionnel 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

5. Approbation des rapports du commissaire aux comptes pour 2023

Le commissaire aux comptes M. Grégoire Gaillard présente son rapport sur les comptes 2023, qui certifie que ces comptes sont réguliers et sincères et qu'ils donnent une image fidèle du résultat de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association.

M. Gaillard attire cependant l'attention sur deux points :

- le fonds de roulement qui a été approvisionné sur les deux dernières années à 50% par des legs, situation qui ne peut se pérenniser,
- les fragilités induites par les subventions du FEDER, longues et fastidieuses à percevoir

Après cette présentation, les rapports du commissaire aux comptes sont soumis à l'approbation de l'assemblée.

Les rapports du commissaire aux comptes sont approuvés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

6. Quitus aux administrateurs et autres personnes chargées de la direction et l'administration de l'association

La proposition de quitus est soumise au vote de l'assemblée générale.

A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée générale donne quitus, pour leur gestion en 2023, aux administrateurs et autres personnes chargées de la direction et l'administration de l'association.

7. Élections au conseil d'administration

Daniel Béguin rappelle que le conseil d'administration comprend actuellement 16 administrateurs : Jean-Claude Beaudoin, Daniel Béguin, Dagmar Berjamin, Anne Bremberg, Claude Bretaudeau, Rémi Carpentier, Reine Dupas, Jean-Michel Gatineau, Bruno Gaudemer, Sophie Jonville, Didier Macquart, Christian Militon, Jean-Pierre Moron, Pierre Narbonne, Joël Tudoux et Olivier Vimont.

Les administrateurs sortants pour fin de mandat sont au nombre de 3 : Anne Bremberg, Christian Militon et Olivier Vimont.

Tous trois sont candidats à un renouvellement de leur mandat.

Aucune candidature nouvelle n'a été enregistrée suite à l'appel intégré à la convocation.

Un vote à scrutin secret est organisé et dépouillé en séance, il aboutit au résultat suivant, sur 127 votes exprimés :

Anne Bremberg, Christian Militon et Olivier Vimont sont réélus administrateurs pour une durée de trois ans à l'unanimité des votants.

Le conseil d'administration est donc à nouveau composé des 16 membres en place en 2023.

8. Pouvoirs en vue des formalités légales

À l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée générale donne tous pouvoirs à la présidente et aux membres du conseil d'administration pour accomplir toutes formalités utiles.

* * * * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h00.

Fait à Angers le 10 juin 2024

Le secrétaire
Daniel Béguin

La présidente
Reine Dupas